

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	38 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **27 avril 2018**
Date d'affichage : **27 avril 2018****SEANCE DU 03 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de mai, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de St-Denis-Combarnazat.

Présents avec voix délibérante :

Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Éric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Catherine IRLES (suppléante de Christian DESSAPTLAROSE), Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Stéphane BARDIN a donné pouvoir à Robert IMBAUD
Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Josette BREYSSE
Christian DESSAPTLAROSE
Jean-Claude PAPUT

Secrétaire de séance : Bernard FERRIERE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-61 : VŒU EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA DECHETERIE DE RANDAN

Rapporteur : Robert IMBAUD

La décision du SBA de fermer définitivement la déchèterie de Randan, sans réelle concertation avec les élus et la population de Randan, a été rejetée par le conseil municipal de Randan (séance du 27 mars 2018). Les élus du Bureau souhaitent évoquer cette question au sein du conseil communautaire.

La fermeture de la déchèterie de Randan a des conséquences directes sur l'environnement. Il suffit de constater l'ampleur des dépôts sauvages, dans les chemins et en forêt de Randan pour mesurer l'exigence du maintien d'une déchèterie locale. L'image du territoire est ternie alors que dans le même temps, des investissements importants sont réalisés pour valoriser ses atouts touristiques : valorisation des chemins

de randonnées, investissements importants sur le Domaine Royal de Randan, programmation d'une voie verte le long de l'axe Allier, etc.

La fermeture de la déchèterie de Randan a des conséquences directes pour les habitants qui subissent un allongement de leurs trajets pour déposer leurs déchets dans la déchèterie la plus proche.

Considérant l'absence de concertation avec les élus de la commune de Randan et de la communauté de communes Plaine Limagne avant de prendre la décision de fermer un équipement majeur pour le secteur de Randan,

Considérant les conséquences directes de fermeture de la déchèterie de Randan sur l'environnement et l'augmentation constatée de dépôts sauvages sur le secteur,

Considérant l'importance que les habitants disposent d'un même niveau de service quel que soit leur lieu de résidence,

→ Le conseil communautaire Plaine Limagne par 37 voix pour et 1 abstention sollicitée, en raison des services rendus par la déchèterie actuelle, le maintien de cet équipement indispensable pour une gestion satisfaisante des déchets sur le secteur de RANDAN. Il est souhaitable de trouver rapidement une solution en concertation avec la CCPL.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 14 mai 2018
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

